

of the institution and for securing which the congress has been summoned

RESOLVED, further, That the Amateur Athletic Union requests the delegates of the American Olympic Committee to convey to Baron Pierre de Coubertin its hearty congratulations on the work accomplished by him and the associates who have seconded his efforts; the assurance of their support in maintaining the high standards set for International competitions in sport and in upholding the Olympic Idea conceived and molded by him; and their hope that the Congress of National Committees will work harmoniously and efficiently in assuming the responsibility of international legislation for sport.

Alfred J. Sill, president

James E. Sullivan, secretary.

Le Comité International recevra pour son jubilé un grand nombre d'adresses mais il ne peut plus oublier désormais que la lointaine Amérique est arrivée bonne première en cette circonstance. Nous sommes heureux d'avoir pu ici publier l'important document qu'on vient de lire et qui prend à nos yeux une valeur historique. La Revue Olympique entre, comme ses lecteurs le savent, dans la dernière année de son existence. Son numéro de Décembre prochain sera l'ultime. Sa tâche en effet se trouvera à cette date achevée. C'est donc avec une joie particulière qu'elle voit s'inaugurer sous de pareils auspices l'étape finale du grand effort auquel depuis si longtemps elle se trouve associée.



Un congrès oublié.

En même temps que le Comité International Olympique célébrera son vingtième anniversaire, la France pourra célébrer les vingt-cinq ans de cette Renaissance physique dont elle s'énorgueillit à juste titre et qui a déjà porté des fruits si remarquables. Il y aura en effet au mois de Juin prochain, vingt-cinq ans de ce « Congrès des Exercices physiques » qui, réuni à l'occasion de l'Exposition Universelle de 1889, fut le véritable point de départ de tout le mouvement sportif scolaire, de ce mouvement qui par le collégien conquiert l'adulte et, parti des bancs de l'école, se répandit à travers toute la société française.

L'arrêté ministériel qui constitua le Congrès porte la date du 12 novembre 1888. A cette date là il n'y avait qu'un seul groupement en France capable d'entreprendre une pareille tâche. Ni les sociétés de gymnastique isolées dans leur activité, mi-politique mi-guerrière, ni les sociétés nautiques enfermées dans l'étroitesse des intérêts locaux, ni l'Union des Sociétés de courses à pied qui venait de changer son nom en celui plus ambitieux d'Union des Sociétés de sports athlétiques mais n'en végétait pas moins dans son maigre berceau, ni même la Ligue d'Éducation physique fondée de la veille et ne marquant encore que par des manifestes et des projets n'eussent été en état de réunir en faisceau les bonnes volontés nécessaires et d'organiser une grande manifestation d'ensemble. A vrai dire, elles n'y songeaient même pas. Mais le « Comité pour la propagation des Exercices physiques », plus connu sous le nom de Comité Jules Simon, du nom de son illustre président, y pensait pour elle et les démarches désirables avaient été faites par ses soins en vue d'utiliser l'occasion qui se présentait — à savoir l'Exposition de 1889 — pour convertir l'opinion au culte du Sport éducatif.

Le fondateur du Comité pour la propagation des Exercices physiques, Pierre de Coubertin se voua à cette œuvre et, toutes ses propositions ayant été approuvées par la commission d'organisation du congrès, put, en grande partie à ses propres frais, mettre sur pied le triple plan qu'il avait conçu et qui se résume ainsi : des concours de sports pour les scolaires, une enquête mondiale sur le rôle du sport dans la pédagogie anglo-saxonne, des travaux et des discussions sur les meilleurs moyens de propager le sport parmi la jeunesse française.

Les concours furent très nombreux et parfaitement réussis. Le premier en date fut le concours d'équitation que présidait, au nom du ministre de la guerre, le général directeur de la cavalerie. Cent cinquante jeunes lycéens de Paris et de Versailles divisés en Juniors (au-dessous de 15 ans) et seniors se présentèrent. On leur demandait une reprise d'une demi-heure avec et sans étriers; les trente classés premiers étaient admis à sauter un obstacle; un concours de voltige terminait la série des épreuves.

Les concours d'escrime groupèrent non seulement les élèves des lycées parisiens, mais aussi des provinciaux qui luttèrent les uns contre les autres dans le jardin du ministère de l'Instruction publique sous le regard bienveillant du ministre d'alors, qui n'était autre que M. A. Fallières, le futur président de la République. La Société d'Encouragement de l'Escrime, l'Académie d'armes avaient prêté leur appui à ces manifestations.

Puis vinrent les sports athlétiques dont le commissaire en chef était

M. G. de Saint Clair; un rallye dans les bois de Ville d'Avray et une réunion de courses à pied pour laquelle il n'y eut pas moins de trois cent soixante quinze inscriptions.

Le concours de natation dirigé par M. Christmann assembla cent trente-sept concurrents. Il y eut aussi un concours de Longue Paume entre deux équipes scolaires et enfin toute une série de démonstrations échelonnées du 6 au 18 Juin : gymnastique suédoise au Nouveau Cirque, Jeux scolaires au Bois de Boulogne, aviron à Nogent sur Marne... Ces réunions si diverses attirèrent beaucoup de monde et fixèrent l'attention publique. Il en résulta une longue distribution de prix qui eut lieu à la Sorbonne le dimanche 30 Juin (en somme ce Congrès d'un nouveau genre avait duré près d'un mois). Jules Simon y prononça un éloquent plaidoyer en l'honneur des sports et les jeunes lauréats musculaires reçurent leurs récompenses fort solennellement en présence des représentants des pouvoirs publics. Jamais pareil spectacle n'avait été donné en France. Les murailles épaisses qui séparaient la vie scolaire de la vie sociale n'avaient reçu jusque-la que d'inoffensifs ébranlements. Cette fois une brèche énorme était ménagée par où allaient passer, à la suite de l'esprit et du besoin sportifs, toutes les innovations et toutes les réformes aujourd'hui réalisées.

L'enquête à laquelle il est fait allusion ci-dessus avait pour but d'indiquer dans quelle mesure les pédagogues d'Amérique, d'Australie ou du Sud-Afrique approuvaient et continuaient d'appliquer les principes posés en Angleterre concernant l'éducation physique et sa répercussion sur l'éducation intellectuelle et morale. Le régime Arnoldien datait Outre Manche de 1840. Il était donc du plus haut intérêt de savoir, un demi-siècle plus tard, ce qu'il avait donné non pas seulement sur place mais dans les pays différents géographiquement et socialement où l'avait implanté l'expansion de la civilisation anglo-saxonne. Plus de quatre vingt-dix écoles ou universités des Etats-Unis, l'Université du Cap et les quatre collèges en dépendant, les écoles de la Jamaïque et de Hongkong, du Canada et de Ceylan envoyèrent des réponses au questionnaire qu'on leur avait adressé. Les directeurs de l'Instruction Publique du Cap, du Queensland, de Ceylan, de la province canadienne d'Ontario et de la province de Bengale y joignirent d'intéressants rapports. Sur ce grand nombre de correspondants deux seulement manifestèrent peu d'enthousiasme pour le sport. La plupart auraient signé des deux mains ce qu'écrivait le président de l'Université de Pensylvanie: « ceux qui ont beaucoup pratiqué les jeux athlétiques deviennent toujours des hommes en qui on peut avoir confiance » — ou bien ces lignes du proviseur du Collège royal de Ceylan : « L'athlétisme ne constitue pas du superflu mais du nécessaire dans l'éducation; c'est dans leur jeux que nos

garçons trouvent l'emploi de leurs instincts les plus généreux, qu'ils apprennent la franchise et la solidarité. Plus ils apportent de vigueur à un jeu, plus la loyauté leur devient indispensable ».

Le questionnaire ne comprenait que sept questions, mais posées de façon à procurer des informations d'un grand intérêt au point de vue pédagogique concernant les jeux et exercices en usage, le nombre d'heures consacrées au sport par semaine, le régime des associations sportives formées par les élèves, l'influence du sport sur le travail, la moralité, la camaraderie, enfin les frais qu'entraînait cette éducation sportive. En analysant devant le Congrès les résultats de l'enquête, M. de Coubertin qui l'avait conçue et dirigée avait le droit de conclure que « le système subsiste tout entier tel qu'il est sorti des mains du grand Arnold, qu'aucune fissure ne s'y est produite et qu'au contraire quarante années d'expérience sont venues le consolider et le confirmer. »

Les travaux du Congrès proprement dit ne laissent pas que d'inspirer des réflexions un peu mélancoliques si l'on songe que vingt-cinq années se sont écoulées depuis lors et que bon nombre des sages réformes alors proposées sont encore à réaliser. Voici la séance matinale du lundi 17 Juin 1889 tenue à l'Ecole des Ponts et Chaussées où siégeait le Congrès. Elle fut consacrée à l'équitation et après une discussion à laquelle prirent part les représentants de la Société Hippique française et les directeurs des manèges parisiens, quatre vœux furent votés, vœux très modérés et efficaces en même temps dont par la suite aucun ne fut pris en considération par les pouvoirs scolaires. On pourrait en dire autant pour l'escrime qui eût tout à fait périclité sans l'intervention des Sociétés privées. C'est aussi l'initiative privée — celle du secrétaire général du Congrès — qui réalisa le vœu d'un concours annuel de gymnastique pour les lycées de Paris. Que si nous passons à la séance du mardi soir 18 Juin nous y lisons une conférence admirable du D^e Fernand Lagrange sur le choix d'une méthode en éducation physique. Dans ces quelques pages se trouvent résumées toutes les idées essentielles qui ont été depuis vingt ans l'objet de développements emphatiques et pédants au cours desquels elles ont été trop souvent déformées. Les vœux relatifs à l'aviron, à la natation, le très ingénieux projet de M. A. V. Thiriet sur la création de « pavillons gymniques » populaires, tout cela est resté lettre morte. Les progrès — considérables du reste — qui ont été obtenus en France sont dus entièrement à l'effort des particuliers. Jamais la collectivité — l'Etat pour le nommer par son nom — n'est apparue plus incapable de rien faire de bon et d'utile dans ce domaine que ne le montre la lecture du Compte-Rendu du Congrès de 1889. Tourner en rond autour d'idées maintes fois précisées,

hésiter indéfiniment devant des projets longuement et sagement préparés, voilà tout ce que sait faire l'Etat. Il apparaît que, de leur côté, les sociétés sportives françaises auraient bien plus rapidement bénéficié du Congrès de 1889 si elles avaient compris que l'union est le meilleur moyen de s'assurer la victoire tandis que les rivalités jalouses et l'esprit d'arrivisme paralysent l'essor des mouvements les mieux amorcés. En jetant un coup d'œil sur la situation présente et sur l'élan produit par la magnifique fondation du marquis de Polignac, on constate que l'étape qui vient d'être franchie par la France aurait pu l'être en douze ans au lieu de vingt-cinq. Il faut espérer que l'étape suivante sera plus rapide d'allures tout en s'accomplissant dans la bonne et saine direction.



Philosophe, sportsman et neurasthénique.



Interrogé naguère sur le nom du professeur qui lui avait enseigné la philosophie dont il venait de se montrer imbu, un pince sans rire répondit que son maître était le chat. Et nul n'y saurait contredire, la philosophie du chat très intéressante à étudier, a sur celle de plus d'un professeur cette considérable supériorité qu'elle est infiniment pratique. Ce ne sont point des préceptes mais des exemples que recueille le disciple observateur.

Tout système de philosophie oscille entre l'épicurisme et le stoïcisme et la tendance du sage est vers un fécond équilibre qui s'établirait entre ces deux extrêmes de même qu'il rêve d'un règlement de vie faisant leur part à l'action et à la contemplation. Le chat est épicurien en ce qu'il prend le plaisir ou l'agrément qui se trouvent à sa portée, mais il est stoïcien en ce qu'il ne leur sacrifie ni un effort par trop considérable ni surtout une entorse à sa dignité. Tous ceux qui ont observé des chats savent cela — à condition toutefois que leurs observations aient porté sur des chats moyens placés dans des conditions climatiques convenables. Un chat exotique non acclimaté ou bien un animal ordinaire transplanté dans un climat impropre, par exemple dans un air marin surexcitant, ne peuvent entrer en ligne de compte. Le système nerveux du chat si difficile à établir et à maintenir dans un état normal se trouve dès lors déséquilibré.

Revenons à notre philosophe. Nous le voyons réfléchi, persévérant,